

Marie-France Rochard

169, rue Peignaux-Dame -69620- Le Bois-d'Oingt

04 74 71 66 68 [mf.rochard@orange.fr](mailto:mf.rochard@orange.fr)

Le Bois-d'Oingt, le 8 décembre 2012

**Lettre ouverte à**

Monsieur le Maire du Bois-d'Oingt

Objet : PLU de la commune – décembre 2012: méthode de travail de la Commission PLU

Monsieur le Maire,

Vous avez invité des habitants de la commune à participer aux travaux de la commission PLU que vous avez mise en place en 2008.

Plusieurs membres de l'association « Bien vivre au Bois-d'Oingt et en Pays beaujolais » se sont inscrits et ont participé avec sérieux et régularité aux réunions auxquelles nous avons été invités. C'était légitime puisque les centres d'intérêt prévus dans nos statuts comprennent l'urbanisme et le cadre de vie.

- **Nous protestons contre la mise à l'écart des représentants non élus de cette commission** avec la mise en place depuis deux ans et demi d'une commission restreinte (*proposée par M. Charvet= voir CR de 2009*). Depuis cette date, seules 2 réunions de présentation nous ont concernés avec toujours la même méthode de présentation à l'écran (donc difficiles à lire) de documents que nous n'avons pas eus avant la réunion. Pendant cette période, vous nous avez communiqué les avis des PPA, mais qui faisaient référence à des projets de PADD que nous n'avons pas. Aucune réponse aux demandes d'information.

Le comble étant cette dernière réunion de présentation mercredi 5 décembre 2012, sans aucun document reçu, faisant référence à des modifications sur des versions que nous n'avons jamais eues. Aucun document imprimé sous les yeux pendant la réunion.

De plus les modifications étant importantes, elles entraineront nécessairement de nombreuses révisions sur les documents d'accompagnement sur lesquels nous avons passé du temps lors de la préparation.

**Dans ces conditions vous ne pouvez pas espérer que nous serons solidaires de ce projet de PLU. Je vous serai obligée de bien vouloir le signaler lors des présentations que vous en ferez. Nous ne voulons pas être compromis dans un projet comportant autant de lacunes. C'est le projet de l'équipe communale, pas celui de la commission.**

**Vous recevrez en détail nos remarques détaillées dès que nous aurons toutes les pièces du dossier.**

- **Sur un plan personnel, je proteste avec indignation** contre les reproches entendus à plusieurs reprises de votre part et de celle d'autres élus, d'agir par simple intérêt personnel dans les remarques et propositions que j'ai faites tout au long de ce travail. **Je n'ai rien à**

**vendre, rien à construire et rien à gagner** (contrairement à d'autres) et mes remarques étaient dans la logique d'un développement urbain cohérent et durable prévoyant dans de bonnes conditions l'accueil de nouvelles populations.

Bien loin de tirer parti des propositions faites et d'enrichir ainsi le projet, certains ont eu tendance à considérer que mes questions étaient une agression, alors que je n'étais en rien agressive. Il est vrai que j'ai des connaissances sur les règles d'urbanisme, sur les aspects d'aménagement paysager, sur les circulations, et je les partageais volontiers avec le groupe dans le cadre d'un travail collectif (exemple le dossier personnel que je vous avais fait parvenir sur le sursis à statuer, avec de nombreux exemples= dossier de 8 pages de novembre 2009). Peut-être craignait-on que ces connaissances dérangent les projets engagés et prévus ?

Je constate que les représentants de l'Etat vous ont fait sur certains points des remarques identiques à celles que je vous avais faites deux ans auparavant. Vous pourriez le reconnaître et regretter le temps perdu par tous et l'argent dépensé par la commune pour toutes ces réunions inutiles avec le bureau d'étude. Il est vrai que ces délais supplémentaires ont permis à de nombreux projets de passer. Mais ils ont aussi limité les possibilités de construire pour un nombre important de projets individuels qui pouvaient aussi avoir leur intérêt.

- **En ce qui concerne le bourg Ouest vers la rue Peignaux-Dame**, je vous rappelle que ma demande, au nom des habitants du secteur était de déplacer légèrement la limite de la zone d'aménagement de façon à nous laisser profiter comme tous les autres propriétaires de la commune de nos jardins (800 à 1000m<sup>2</sup>) pour y implanter garage ou piscine. Cela ne modifiait en rien les projets de la commune et améliorerait pour chacun des quatre propriétaires concernés les perspectives d'avenir. Doit-on imaginer que ce refus viendrait de rancunes anciennes... ou même d'un simple entêtement de l'organisateur initial du projet avec l'OPAC... ou de promesses faites au futur promoteur ? Je n'ose l'imaginer...

Comme vous l'avez remarqué, cette vaste zone représente un territoire très intéressant pour l'aménagement et l'organisation future du Bois-d'Oingt et une réelle chance de pouvoir organiser un vrai nouveau quartier de qualité. Tel que vous l'avez présenté le 5 décembre 2012, très semblable à celui datant de 2007, **on est très loin d'avoir les éléments indispensables à sa réussite.**

Veillez recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Marie-France Rochard**, membre de la commission PLU

*NB- J'ai revérifié que vous nous aviez bien présenté en décembre 2008 un projet de PLU de **23,1 ha**...*

*Pour passer à la réunion publique du 18 mai 2010 à **12,6 ha** (après approbation du SCOT)*

*Puis à **8,9 ha** en septembre 2011 et **5,5 ha** en 2012.*